

## DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE

### SANS certificat de capacité à mariage

Informations, pièces justificatives et formulaires

**Avant d'envoyer votre dossier au Consulat général de France à Tananarive, vous devez lire attentivement la liste des pièces justificatives. Il vous appartient de vous assurer que tous les documents soient transmis.**

**À défaut, le dossier vous sera retourné.**

#### IMPORTANT

Un acte de mariage peut éventuellement être transcrit même si les époux n'ont pas respecté la procédure d'obtention du certificat de capacité à mariage prévue par l'article 171-2 du code civil.

#### TOUTEFOIS :

- Les auditions, qui ont lieu normalement avant le mariage, peuvent, dans ce cas, avoir lieu après, sans priorité.
- Les risques d'annulation sont **importants** puisque les époux n'ont pas pu être correctement informés des conditions régissant le mariage en France (comparution personnelle obligatoire, majorité, etc).
- Ces demandes de transcription **ne sont pas traitées en priorité**.
- La transcription de l'acte de mariage étranger peut supposer la vérification, par le service de l'état civil, de la validité de cet acte. Le Consulat général est pour partie tributaire de la diligence des autorités locales. Sans réponse des autorités locales au bout de 18 mois, le Consulat général peut consulter le tribunal judiciaire à Nantes sur la suite à réservée au dossier.

#### ENVOI DU DOSSIER

La transcription se fait **uniquement** par dépôt à l'accueil consulaire, par voie postale ou via notre agence consulaire de proximité.

<b>Consulat Général de France</b> BP 897 – Ambatomena 101 Antananarivo	<b>Consulat général de France à Tananarive</b> Service de la valise diplomatique 13 rue Louveau 92438 CHATILLON CEDEX
--	--

#### DELAI DE TRAITEMENT

Comme vous n'avez pas sollicité la délivrance d'un CCAM, les délais sont **d'au minimum d'un an** à compter de son enregistrement au service de l'état civil. Aucune réponse ne sera apportée aux relances intervenant avant l'expiration de ce délai. La demande d'un visa ne constitue en rien un motif pour accélérer la procédure de transcription.

#### LIVRET DE FAMILLE

**Si vous avez déjà un enfant en commun, vous avez déjà obtenu un livret de famille qu'il faudra joindre obligatoirement au dossier aux fins de mise à jour. Aucun nouveau livret ne vous sera délivré.**

#### INFORMATIONS SUR LES ACTES D'ÉTAT CIVIL PRODUITS

Il est de la responsabilité du demandeur de vérifier que les informations reportées dans les actes d'état civil produits sont concordantes entre elles (original et traduction) et avec ses pièces d'identité. Tout acte d'état civil doit être à jour de ses mentions et toute mention reportée en marge d'un acte suite à jugement doit être accompagnée de l'expédition dudit jugement en malgache et en français.

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE**  
**SANS certificat de capacité à mariage**

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

**DOCUMENTS À FOURNIR PAR LES DEUX CONJOINTS**

 <b>RESSORTISSANT FRANÇAIS</b> 	 <b>RESSORTISSANT MALGACHE OU ÉTRANGER</b> 
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de transcription dûment daté et signé (voir en page 3) <input type="checkbox"/> Copie originale (pas de photocopie), <b>certifiée conforme</b> , de l'acte de mariage de moins de 6 mois, en malgache, délivrée par la mairie de célébration du mariage, accompagné de sa <b>traduction</b> en français effectuée auprès du tribunal compétent <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille malgache (page époux et pages enfants)  <input type="checkbox"/> Si vous avez signé un contrat de mariage (obligatoirement <b>avant</b> la célébration) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Joindre le certificat du contrat de mariage ou une attestation du notaire (avec date et n° du contrat)</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de transcription dûment daté et signé (voir en page 3) <input type="checkbox"/> Copie originale (pas de photocopie), <b>certifiée conforme</b> , de l'acte de mariage de moins de 6 mois, en malgache, délivrée par la mairie de célébration du mariage, accompagné de sa <b>traduction</b> en français effectuée auprès du tribunal compétent <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille malgache (page époux et pages enfants)  <input type="checkbox"/> Si vous avez signé un contrat de mariage (obligatoirement <b>avant</b> la célébration) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Joindre le certificat du contrat de mariage ou une attestation du notaire (avec date et n° du contrat)</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Acte de naissance <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'<b>original</b> de la copie intégrale datant de moins de 3 mois (ni extrait, ni photocopie)            L'acte est délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance. Pour toute personne née à l'étranger, contacter le service central de l'état civil à Nantes.  <a href="https://mg.ambafrance.org/Obtenir-une-copie-d-un-acte-d-Etat-civil">https://mg.ambafrance.org/Obtenir-une-copie-d-un-acte-d-Etat-civil</a></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Acte de naissance malgache ou étranger <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'<b>original</b> de la copie intégrale (pas de photocopie) datant de moins de 6 mois, délivré par la mairie de naissance, accompagné de la traduction originale officielle en français à effectuer auprès du tribunal et comportant la mention du mariage.</li> </ul> <p>Après examen de l'acte, des vérifications d'authenticité pourraient être effectuées par ce consulat ou, d'autres justificatifs pourraient vous être demandés.</p>
<input type="checkbox"/> Si vous avez déjà été marié(e) auparavant : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>vous avez divorcé à l'étranger</u>: fournir une copie du jugement de divorce et le certificat attestant du caractère définitif du divorce <b>ou</b> votre acte de naissance à jour des mentions</li> <li>➤ <u>vous êtes veuf/veuve</u>: joindre un extrait de l'acte de décès</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Si vous avez déjà été marié(e) auparavant : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>vous avez divorcé à l'étranger</u>: fournir une copie du jugement de divorce et le certificat attestant du caractère définitif du divorce <b>ou</b> votre acte de naissance mis à jour des mentions</li> <li>➤ <u>vous êtes veuf/veuve</u>: joindre un extrait de l'acte de décès</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Photocopie justificatif de nationalité française <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ photocopies recto-verso de la carte nationale d'identité sécurisée, en cours de validité</li> <li>➤ <b>et/ou</b> photocopies recto-verso certificat de nationalité française</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>pour un ressortissant malgache</u>: carte d'identité, passeport</li> <li>➤ <u>pour un ressortissant de nationalité tierce</u>: carte d'identité ou passeport + titre de séjour du pays de résidence</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Justificatifs de domicile	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certificat de résidence</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Preuve de séjour sur le territoire malgache <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ photocopies des pages du/des passeports français ou malgaches comprenant des visas, des cachets d'entrée/de sortie du territoire malgache ainsi que de la 1ère page avec photo</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Photocopies des pages non-vierges du passeport malgache et/ou étranger comprenant des visas, des cachets d'entrée/de sortie du territoire ainsi que de la 1ère page avec photo
<input type="checkbox"/> Seulement si vous êtes divorcé(e) et que votre divorce n'a pas été reconnu en France : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avertissement d'opposabilité daté et signé</li> </ul>	
<input type="checkbox"/> Actes de naissances des enfants nés du couple et/ou des précédentes relations (pour les actes français : original de la copie intégrale datant de moins de 3 mois ; pour les actes malgaches : original de la copie intégrale datant de moins de 6 mois délivré par la mairie de naissance accompagné de la traduction originale officielle à effectuer auprès du tribunal)	

**Après examen des pièces fournies, d'autres justificatifs peuvent vous être réclamés  
Tout dossier incomplet vous sera retourné**

# CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TANANARIVE

# **DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE**

## **SANS certificat de capacité à mariage**

## **FORMULAIRE DE DEMANDE**

Je soussigné / Nous soussignés (Prénoms, NOM du ou des époux français) : .....

Adresse complète : .....

Ville, province : ..... Code postal : .....

**Numéro de téléphone des époux :**

**Adresses électroniques des époux** (écrire lisiblement car indispensable pour envoi de l'accusé de réception) :

.....@.....  
.....@.....

Sollicite / sollicitons la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de mariage ci-joint.

Je suis informé(e) / Nous sommes informé(e)s qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit.

À....., le.....

*Signature du ou des époux français*

*Signature du ou des époux français*

**MERCI DE PRÉCISER (vous devez impérativement formuler un choix) :**

- Je souhaite récupérer les copies de l'acte au consulat général de France à Tananarive
  - Je souhaite récupérer les copies auprès de l'agence consulaire de : .....
  - Je souhaite que les copies soient expédiées à mon domicile en France

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TANANARIVE

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE**

SANS certificat de capacité à mariage

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉPOUX**

	Époux / Épouse	Époux / Épouse
Nom		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Ville de naissance		
Pays de naissance		
Nationalité		
Nom du père		
Prénom(s) du père		
Nom de la mère		
Prénom(s) de la mère		
Situation familiale avant le mariage (célibataire, divorcé, veuf/ve)		

**Enfants communs aux futurs époux (à inscrire par ordre de naissance) :**

NOM – Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance

**Tout dossier incomplet sera retourné**

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE**  
**SANS certificat de capacité à mariage**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS**

**À compléter et signer par le CONJOINT ÉTRANGER**

Je soussigné(e).....

Domicilié(e).....

Déclare sur l'honneur (rayez la mention inutile) :

- ne pas avoir d'enfant
- être la mère / le père des enfants désignés ci-dessous (*à inscrire dans l'ordre chronologique des naissances*):

NOM Prénom(s)	Date et lieu de naissance	NOM Prénom de l'autre parent	Adresse de l'enfant

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir d'enfant avec :

(*NOM et Prénom du conjoint français*).....

À....., le.....

*Signature du conjoint étranger*

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE**  
**SANS certificat de capacité à mariage**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS**

À compléter et signer par le **CONJOINT FRANCAIS**

Je soussigné(e).....  
Domicilié(e).....

Déclare sur l'honneur (rayez la mention inutile) :

- ne pas avoir d'enfant
- être la mère / le père des enfants désignés ci-dessous (*à inscrire dans l'ordre chronologique des naissances*):

NOM Prénom(s)	Date et lieu de naissance	NOM Prénom de l'autre parent	Adresse de l'enfant

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir d'enfant avec :

(*NOM et Prénom du conjoint étranger*).....

À....., le.....

*Signature du conjoint français*

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TANANARIVE

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE**  
**SANS certificat de capacité à mariage**

**AVERTISSEMENT D'OPPOSABILITÉ**

(Si votre divorce n'a pas été reconnu en France)

Je soussigné(e).....

.....

reconnais avoir été informé(e) que l'opposabilité en France de la dissolution du mariage précédent avec (NOM  
et prénoms de l'époux(se) précédent(e)) .....

.....

n'ayant pas été vérifiée, notre union pourrait être annulée, après la célébration, en application des articles 184  
et 147 du code civil.

À....., le.....

*Signature*